



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2022

Le sept juillet deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le trente juin deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

Etaient présents : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, M. Eugène LE PEIH, Mme Martine LE LOIRE, M. Patrick GRIGNON, Mme Isabelle BOHELAY, M. Laurent HAMON, Mme Catherine CADORET, Mme Nelly LE HEN, Mme Marie-José LE GUENNEC, Mme Marie-Yvonne ALLANO, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Magali ROBIC, M. Anthony LUCAS, Mme Séverine LE SAGER, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, Mme Patricia LE DIAGON, Mme Nelly FOURQUET, Mme Sophie LE PALLEC, M. Gwenolé JAOUEN, Mme Emmanuelle BOURET, M. Mikael MAHAGNE.

Absents: M. Yvon LE CLAINCHE, M. Franck TRULIN, M. Guillaume SAINT-MICHEL, M. Patrice LE PADELLEC,

Procuration : M. Yvon LE CLAINCHE à M. Philippe ROBINO
M. Franck TRULIN à Mme Martine LE LOIRE
M. Guillaume SAINT-MICHEL à Mme Pascale GILLET
M. Patrice LE PADELLEC à M. Laurent HAMON

Secrétaire de séance : M. Anthony LUCAS

Objet : Constitution de la commission d'appel d'offres.

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de constituer une commission d'appel d'offres pour l'attribution des marchés passés une procédure formalisée pour les marchés de travaux et les marchés de fournitures et services.

Elle précise que conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, la commission d'appel d'offres est constituée, pour les communes de + de 3 500 habitants, de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et elle est présidée par le Maire.

Aussi, considérant qu'une liste a été déposée, il est procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Nombre de votants : 29
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 29
Sièges à pourvoir : 5
Quotient électoral : $29/5 = 5,8$

Sièges attribués au quotient :

La liste Pascale GILLET obtient 5 sièges : $29 \text{ voix} / 5.8 = 5$

En conséquence, sont élus membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres :

Titulaires : - Philippe ROBINO
- Martine LE LOIRE
- Eugène LE PEIH
- Patrick GRIGNON
- Elodie AUGUY

Suppléants : - Yvon LE CLAINCHE
- Laurent HAMON
- Nelly LE HEN
- Catherine CADORET
- Isabelle BOHELAY

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire,**

Le Maire,



Pascale GILLET